

Année académique 2021 - 2022

Domaine Technique

Bachelier en Informatique et systèmes orientation informatique industrielle

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI

Tél: +32 (0) 71 41 94 40 Fax: +32 (0) 71 48 92 29 Mail: tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

INI243 INTERFACE DE COMMUNICATION							
Code	TEII2B43INI	Caractère	Obligatoire				
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Michel HANOTIAUX (michel.hanotiaux@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

2. Présentation

Introduction

Dans cette UE, on explique comment à partir d'un programme informatique communiquer avec une carte d'interfaçage.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Communiquer et informer
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence II 5 Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système informatique
 - Il 5.1 En choisissant une méthode d'analyse adaptée, exprimer une solution avec les formalismes appropriés
 - Il 5.2 Sur base des spécifications issues de l'analyse, développer une solution logicielle

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'UE, l'étudiant(e) sera capable de piloter une carte d'interfaçage pour envoyer ou recevoir des informations. Il sera aussi apte à créer une application informatique offrant une interface utilisateur conviviale pour communiquer avec l'application gérée par cette carte d'interfaçage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEII2B43INIA Interface de communication 24 h / 2 C

Contenu

Apprentissage du langage Visual basic .

Exercices de communication au moyen d'une carte d'interfaçage

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices dirigés réalisés avec le langage Visual Basic.

Sources et références

Michael Halvorson (2010) Visual Basic 2010- Etape par étape. Dunod Michel martin (2010) Visual Basic 2010. Paris : Pearson – Le programmeur. Thierry Groussart (2011) Visual Basic 2010. France : ENI – Ressources Informatiques.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus - "Interface de communication - Visual basic " - Hanotiaux Michel (HELHa) Carte d'interface VM110 Velleman Logiciel Microsoft studio 2019

4. Modalités d'évaluation

Principe

25% des points pour un TP (Non récupérable) 75% des points à l'examen

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap + Trv	25			Rap + Trv	25
Période d'évaluation	Exp	75			Exp	75

Rap = Rapport(s), Trv = Travaux, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

Pour l'évaluation du Q3:

la cote attribuée pour la partie TP n'est pas récupérable.

Le dépôt électronique de l'ensemble du TP doit être fait et rendu à la date fixée sous peine d'avoir une cote nulle. Aucun retard ne sera autorisé. Le travail doit être personnel, toute similitude partielle ou totale avec un autre sera sanctionnée d'une cote nulle.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).